



4.6 Annexes

Droit de préemption urbain

Cf la délibération du 27 février 2020 :
nouveaux périmètres de DPU

*Vu pour être annexé à la délibération n° 20200227D05A
approuvant le PLUi de la Communauté de communes de
Marenne-Adour-Côte-Sud
en date du 27/02/2020*

Le président
Pierre Froustey

